

Digne-les-Bains, le 06/09/2022

Objet : Dispense d'une partie des 108h réglementaires et organisation de la formation pour les M2 alternants et les stagiaires

Monsieur le directeur académique,

Nous avons déjà évoqué, lors de précédentes instances, la charge de travail importante que connaissent les stagiaires et les M2 contractuels alternants.

Entre la charge de travail qu'exige une classe en responsabilité à mi-temps, et encore plus à plein temps, l'exigence d'un master et la pression pour la titularisation, ces enseignants ont besoin de temps pour préparer leur classe, faire des recherches, digérer la masse d'informations, appréhender leur nouveau métier, rédiger leur mémoire pour certains ...

Plusieurs pistes peuvent permettre d'améliorer le début de carrière de ces personnels et de desserrer l'étau de l'année de stage.

Les 10 jours de formation des stagiaires à 100% peuvent être effectués sur le temps de classe, au moins en partie, plutôt que systématiquement le mercredi. Ils peuvent aussi être effectués sur une partie des 108h réglementaires, d'autant plus que certaines animations pédagogiques ont lieu sur les mêmes jours que les 60h de formation.

Cela permettrait aux stagiaires d'appréhender et de profiter plus efficacement de ces moments de formation indispensables. Cela leur permettrait également de maximiser leur temps de préparation de classe.

Certains DASEN d'autres départements, la Haute-Garonne par exemple, acceptent que tous les stagiaires et les M2-alternants soient déchargés d'APC, compensant ainsi leur charge de travail. Nous demandons qu'une mesure concrète soit également mise en place dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le directeur académique, mes salutations respectueuses.



Aurore MONTOROY
Secrétaire départementale SE-UNSA 04